

mais ce manuscrit contient plusieurs chapitres qui ne figurent pas dans les imprimés. En voici l'indication :

1^{re} Serie, chapitres 5, 25.

2^e Serie, chapitres 5, 14, 20 (la fin), 21, 24, 25 (la fin), 35, 38, 40, 48, 51, 53 (la fin), 55, 61, 65, 66, 82.

3^e Serie, chapitres 1, 2, 5, 8, 9, 17¹, 19, 21, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37.

4^e Serie, en entier.

Voici quelques observations particulières :

1^{re} Journée, chap. xx, Glose, au lieu de *Hulottote*, lisez *Hulotte*.

3^e Journée, chap. xiii, Glose, *Berte le Lourde*, le manuscrit Colbert porte : *Berte le Sourde*.

4^e Journée, chap. iv, *violée*, lisez *voilée*. Du reste, ce chapitre n'a de sens que dans le manuscrit de M. Cigongne (*Appendice B*, 2^e serie, LXXII^e evangile), et c'est là qu'il faut le lire.

4^e Journée, chap. xi, *engendre*, lisez *a engendré*.

— chap. xvi, Glose, *mirouers à Bruge*, à *glace*, lisez, comme au manuscrit Colbert, à *brune glace*.

Appendice, 3^e serie, 17^e evangile, *musclé*, lisez *masclé*.

1. C'est le 17^e chap. de la vi^e journée, qui n'est ni dans le mss. Colbert, ni dans l'édition originale.



Cy commence le traittié intitulé les Euvangiles des Quenoilles, faittes à l'onneur et exaucement des dames.

MAINTES gens sont au jour d'huy qui alleguent et auctorisent leurs parolles et raisons par les Euvangilles des Quenoilles, qui gaires ne scevent de quele importance et auctorité elles sont, ne qui en furent les sages doctresses et premières inventerresses. Et aincoires, qui pis est, les alleguent plus par derrision et en mocquerie qu'ilz ne font par affection qu'ilz ayent à la grande substance qu'elles contiennent. Et ce font-ilz tousjours en l'amoidrissement et reboutement des dames, dont c'est pechié et grant honte pour ceulx qui ainsy le font. Car ilz ygnorent la grande noblesse des dames, et les grans biens qui d'elles procedent. Car pour ce que la première femme fut faite et créé en lieu hault et noble,

plain de net et pur air, pour ce sont toutes femmes naturellement nobles, nettes, douces, courtoises et plaines d'esprit legier et inventif, et si tressoubtil que à bien pou d'ayde elles scevent pluseurs choses à venir, car les passées et presentes sçavent de leur propre nature, selon les conjectures et dispositions des temps, des personnes, des auguremens des oyseaux et des bestes, et, brief, de toutes autres creatures, comme il apperra ou procès de ce livre. Or est ainsi doncques que pour obvier à teles injures, et teles mocqueries mettre à neant, et par contraire exauchier les dames et leurs Euvangiles verifier, je, qui de pieça et mesmes dès mon enfance ay esté leur humble clerc et serviteur, et dont des biens que d'elles ay receus assez ne me sauroi loer, je, à la requeste d'aucunes mes treschières, ay, comme cy après porrez veoir, mis par escript et en ordre ce petit traitté, qui contient en soy le texte des Euvangiles des Quenouilles, ensemble pluseurs gloses et postilles y adjoustees et esclarciez par aucunes sages dames, desqueles les noms seront cy ensuivant mis et escripts.



*Les noms des dames qui firent le texte
des Euvangiles des Quenouilles.*

POUR entammer doncques ceste euvre, il est tout notoire à tous bons et vrais catholiques que pour mettre et rediger par escript, à la memoire perpetuelle des crétiens, les saintes et vrayes parolles, ensambles les vertueuses euvres et faiz de nostre benoit sauveur et redempteur Jhesus Crist et de ses sains apostres, furent esleus quatre preudhommes d'entr'eulx, plains de verité et vertus, pour faire cestui saint mistère qui se nomment Euvangiles, par les escriptures lesquelles la vraye et sainte foy catholique est tenue, enluminée et corroborée, et sera jusques en la fin des siècles. A samblable doncques, pour verifier et mettre en avant les parolles et auctoritez des femmes de jadis, affin aussi de les non perdre ne telement evanouyr que la memoire ne puisse estre fresche et recente entre celles du temps pre-

sent et de celui à avenir, ont esté trouvées six matrones sages et prudentes pour reciter et lire lesdites Euvangilles des Quenouilles en la manière que cy après sera declairée. Et pour ce que en tout tesmoingnage de verité il convient trois femmes pour deux hommes, pour faire et accomplir doncques le nombre desdiz quatre euvangelistes, il a convenu que six femmes aient esté empeschées de faire cestui euvre, pour plusgrande approbacion de verité, desqueles les noms s'ensuivent : La première fut nommée dame Ysengrine du Glay ; la seconde estoit appelée dame Transeline du Croq ; la tierce eut nom dame Abonde du Four ; la quarte fut appelée dame Sebile des Marez ; la quinte eut nom dame Gomberde la Faée ; et la sixiesme eut nom dame Berthe de Corne. Ces six dames furent si tressaiges en leur temps, que, se ce eust esté pour conjurer un bleu dyable ou pour le loyer dessus un coussin, si estoient-elles assez expertes et habilles.



Qui fut la première femme qui mist avant ces Euvangiles, et comment le composeur de ce livre fut contraint de faire cest euvre.

SELON ce que je treuve ès anciens registres, ces Euvangiles furent commencées dès les premier et second eages du monde, ou temps que reugnoit le fort et puissant roy Zoroastes, qui fut le premier qui trouva l'art de nygromancie, de laquelle art il monstra et enseigna partie à la royne sa femme; nommée Hermofrodita, et laquelle depuis fist de beaux principes pour le commencement de ces Euvangiles ; mais elles ne furent de son temps acheveez, ains d'eage en eage et de siècle en siècle elles ont esté multipliées et par legiers esprits infusez ès corages des prudentes femmes, chascunes en son temps, selon les auguremens et signes qu'elles pouvoient concevoir et veoir, tant en la terre comme en l'air. Et depuis ce temps n'a esté

aincoires aucun, voire que j'aye scenu, ne qui soit venu à ma congnoissance, qui ait voulu prendre la paine de les mettre par escript ou en registre, au moins le tout, ne par ordre, mais ce tant pou que fait en a esté, ce a esté confusiblement et par pièces puis cy puis là, sans tenir aucun ordre. Et aincoires ce qui fait en a esté, ç'a esté plus par derrision et mocquerie que autrement, et toutesfois elles ne deffailent pas de grant mistère. Et pour vous donner à congnoistre comment je suis venu en ceste temeraire et presumptueuse hardiesse et outrecuidance, que de voloir escrire et mettre par ordre cest euvre, il est verité que un soir après souper, pour cause d'esbat et de passetemps, ès longues nuis entre le Noël et la Chandeleur derrain passé, je me transportay en l'ostel d'une assez ancienne damoiselle, assez près ma voisine, où j'avoye acoustumé d'aller souvent deviser, car plusieurs des voisines d'environ venoient illec filer et deviser de plusieurs menus et joyeux propos, dont je prenoie grand soulas et plaisir. Mais pour ceste fois estoient illec les six dames assemblées, qui moult fort estoient empeschiez de diverses raisons, et souvent, de la grant haste qu'elles avoient de dire leurs propos, elles anticipoient l'une l'autre

et parloient toutes ensemble. Moy, aucunement honteux de ceste ma soudaine avenue entr'elles, me voulz retraire arriere, et pris congié d'elles, en moy departant d'illec; mais soudainement je fus d'elles rappelez et de fait arrestez par la robe par l'une d'elles, dont moitié force, moitié requeste, je retournay et m'assis entr'elles, et leur priay moult humblement qu'elles me pardonnaissent de ce que si francement et si baudement me estoie esbatus entr'elles. L'une prist la parolle pour toutes les autres et me dist que vrayement je leur estoie le tresbien venus, et le mieulx que homme qu'elles sceussent en ce monde, et qu'il leur sembloit que Dieu m'avoit illec amené pour estre en leur aide, attendu le fait en quoy elles estoient pour ceste heure occuppées et empeschiez, et que mieulx leur drescherioie leur euvre et concept, veu que autrefois en autres matières avoie escript des dames fort à leur honneur. Et aincoires de present me prioient que le pareil vouldisse faire, à cestui leur tresgrant besoing, et elles en temps oportun, par elles ou par leurs successeurs, me feroient tele remuneracion que jusques à souffire, me priant en outre que vouldisse entreprendre de mettre par escript un petit volume qui pour son nom prenderoit les Euvangiles

des Quenoilles, en memoire et souvenance perpetuele d'elles et à l'adreschement de toutes celles qui vendroient. Moy, aucunement honteux de la loenge qu'elles me donnoient, me cuiday excuser, mais tantost je fus sy anticepez de parolles, et de diverses raisons enveloppez, que tout confus me convint entreprendre ceste charge, en laquelle, s'il y a à redire ou aucune faulte ou mauvais entendement, je vous supplie le me pardonner, et laditte faulte imputer à celles qui par si tresgrant haste le me disoient, que loisir ne temps n'avoie aucunefois les bien entendre, ne ma main, qui par viellesse est devenue pesante, et mes yeulx obnubilez, ne les povoient si hastivement comprendre, ne servir si tost qu'elles eussent bien volu. Ceste charge doncques par moy ainsi prise, les dames me remercièrent grandement, et prindrent jour entre elles et heure de retourner le lendemain après souper, et me chargièrent que avec moy apportasse largement papier et encre et plumes, car elles vouloient determiner de haultes besoignes.



L'ordonnance de cestui livre mise en termes par dame Ysengrine.

LENDEMAIN à heure assignée, je, fourny de mes agoubilles, me trouvoy ou lieu assigné, ouquel estoient desjà assablées les six dames, qui après moy attendoient. Et elles de ma venue joyeuses, comme par samblance elles demonstroient, après qu'elles me eurent préparé mon lieu pour à mon aise oyr et escrire leurs oppinions et doctrines, l'une d'elles, et la plus ancienne, nommée dame Ysengrine du Glay, commença à parler, après licence obtenue des autres, ses compaignes, les parolles qui s'ensuivent : Mes treschières voisines et compaignes, en ceste vocacion vous voyez, et aussy il est tout notoire, comment les hommes du temps present ne cessent de escrire et faire libelles diffamatoires et livres contagieux poignans l'honneur de nostre sexe. Et touteffois, attendu que eux et nous sommes fais tous

d'un ouvrier, descendans l'un de l'autre, et encoires, puisque dire le me convient, sommes venues et descendues de plus hault et plus noble lieu qu'ilz ne sont, et faittes de matière plus nette et plus clarifiée que eux, il m'est avis, à correction de vous toutes, que bon seroit que, à l'ayde de cestui nostre secretaire et amy, nous feissions un petit traitté des chappitres que volons tenir et mettre par ordre, lesquelz de pieça de noz grandes et anciennes mères ont esté trouvées, affin de les non mettre en oubliance, et qu'il puisse venir entre les mains de celles qui aincoires sont à avenir. Lequel traitté contendra les chappitres des Euvangilles des Quenoilles, ensemble les gloses que aucunes sages et prudentes matrones y ont adjousté, et aincoires feront, en multipliant le texte. Et pour entrer en la matière et mettre ordre en nostre commencement, vous savez qu'ilz sont six jours ouvriers en la semaine, et nous sommes six qui avons emprís ceste besoingne, et qui avons veu et oy recorder, par nos anciennes plusieurs choses des viel et nouvel Testament; et plusieurs vraies et bonnes auctoritez, si m'est advis, en conclusion, qu'il seroit bon que à lundy prochain venant nous assemblissons en l'ostel de Maroie Ployarde, où l'en a accoustu-

mé de tenir la serie, environ sept heures du vespre, et illec, se c'est vostre avis, l'une de nous commencera sa lecture, et ses chappitres recitera, en la presence de toutes celles qui illec seront assemblées, pour les tenir et mettre en perpetuele memoire. Les assistentes tantost et sans autre deliberacion dirent toutes à une voix que dame Ysengrine avoit tresbien dit, et de fait lui prièrent qu'elle vouldist entreprendre ceste charge de lire la première, pour ce lundy, à l'heure assignée, et elles sans aucune faulte y seroient, et sy prioient aucunes de leurs voisines vielles et jones, pour mieulx auctoriser leur chappitre. Ceste charge prist moult volentiers dame Ysengrine, et dist qu'elle en feroit son mieulx; en ce disant elle se tourna vers moy, et moult amoureusement me requist que son secretaire vouldisse estre, et pareillement de toutes les autres, et qu'elles me feroient guerredonner par aucunes d'elles des plus jones et à mon choís, duquel guerredon je les remercie, et dont desjà me tiens pour content.



*L'ordonance de la première journée, et de
la description de dame Ysengrine du
Glai, et qui elle fut.*

LE lundy au soir, environ entre sept et huit heures, après souper, s'assemblèrent lesdites six dames, ensembles toutes les voisines qui accoustumé avoient d'y venir, et plusieurs autres qui y furent invitées, qui aincoires n'y avoient esté, pour oyr le mistère que illec faire se devoit. Dame Ysengrine du Glai y vint accompagné de plusieurs de sa connoissance, qui toutes apportèrent leurs quenouilles, lin, fuiseaux, estandars, happles; et toutes agoubilles servans à leur art. Et brief, ce sembloit à veoir un droict marchié où l'en ne vendoit que parolles et raisons à divers propos de pou d'effect et de petite valeur. Le siege de dame Ysengrine estoit préparé à un costé un pou plus hault des autres, et le mien de costé elle. Devant moy un rondeau où estoit assise une lampe

d'oile pour enluminer sur mon euvre, et toutes les assistentes avoient tourné leurs visages ou regart de dame Ysengrine, laquelle, après licence obtenue, commença à parler en ceste manière... Mais avant que je commence escrire ses chappitres, je vous vueil reciter l'estat et la genealogie d'elle. Dame Ysengrine estoit eagie de .lxv. ans ou environ. Belle femme avoit esté en son temps, mais elle estoit devenue fort ridée. Lesyeulx avoit enfonssez, et la bouce grande et large. Cinq maris avoit eu, sans les acointes de costé. Elle se mesloit en sa viellesse de recevoir les enfans nouvellement nez, mais en sa jonesse elle recevoit les grans enfans. Moulx experte fut en plusieurs ars. Son mari estoit assez jone, duquel elle estoit fort jalouse, et dont elle faisoit souvent grandes complaints à ses voisines. Toutefois, licence, comme dit est, obtenue, elle commença son Euvangille, et prist son thume sur son mari, en hongnant, et dist :



Cy commencent les chappitres de l'Euvangile dame Ysengrine du Glay, pour le lundy.

MES bonnes compaignes et voisines, il n'est aucune de vous qui ne sace que je prins mon mari Josselin plus pour sa beauté que pour sa richesse, car povre compaignon estoit, et vela je ne le vey ne hier ne au jour d'huy, dont j'ay grant doleur au cuer. Et certes il a grant marchié des biens que mes maris ses predecesseurs ont par cidevant à grande peine et doleur assemblez. Je croy que ce sera ma mort.

ET à ce propos, et pour premier chappitre, je dy, pour aussy vray comme Euvangile, que l'omme qui despent indeuement les biens qui lui viennent de par sa femme, et sans son gré et congié, il en rendra conte devant Dieu comme de chose emblée.

Glose. Sur ce chappitre dist une ancienne matrone nommée Griele, femme de Jehan

Joquesus : Certes, cellui mari qui fait contre ce chappitre est mis après sa mort ou purgatoire des mauvais maris, en un baing de soulfre ardent, s'il n'a faitte sa penitance en ce monde par les hospitaux.

LE SECOND CHAPPITRE.

IL n'est riens plus certain que le mari qui va au contraire de ce que sa femme lui conseille et veut faire, et qui la contredist de chose qu'elle dye, il est faulx et desloyal parjure.

Glose. Certes, dist Gombaude du Fossé, j'en ay veu plusieurs miracles de ceulx qui ont transgressé ce chappitre, et mesmes mon parastre se rompy la jambe pource qu'il n'avoit volu croire le conseil de ma mère.

LE TIERS CHAPPITRE.

HOMME qui sa femme bat, pour quelque cause que ce soit, n'aura jamais, pour prière qu'il sace faire, grace de la Vierge Marie, se premierement il n'a obtenu pardon de sa femme.

Glose. Maroie Ployarde dist sur ce chappitre que cellui qui bat sa femme fait autel pechié comme s'il se voloit soy mesmes

desesperer : car, selon ce que j'ay ouy dire à no curé, ce n'est que un corps, d'homme et de femme acouplez par mariage.

LE QUART CHAPPITRE.

HOMME qui fait aucune chose sans qu'il le donne à congnoistre à sa femme, je vous dy comme Euvangile qu'il est en concience pire que larron, qui bien l'oseroit dire.

Glose. Les anciennes matrones ont maintenu pour verité que les enfans qui viennent de tel mariage jamais en ce monde ne deviendront riches, et si seront volentiers menteurs.

LE CINQUIESME CHAPPITRE.

MES amies, je vous di pour verité qu'il n'est douleur ne angoisse pareille à celle que femme porte quant son mari va autre part porter et donner sa substance, et especialement quant les biens viennent de par elle.

Glose. Pour certain, dist une vielle qui estoit nommée Flourette la Noire, celui qui rompt son mariage par adultère est moins à prisier que un Juyf ou Sarazin, car il est parjur.

LE VI^e CHAPPITRE.

FILLE qui veult savoir le nom de son mari à venir doit tendre devant son huis le premier fil qu'elle filera cellui jour, et de tout le premier homme qui par illec passera savoir son nom. Sache pour certain que tel nom aura son mari.

Glose. A ce mot se leva l'une des assistentes, nommée Geffrine, femme de Jehan le Bleu, et dist que ceste chose avoit esprouvée, et que ainsi lui en estoit venu, dont elle maudissoit l'eure d'avoir rencontré un tel homme, qui toute couleur et beauté avoit perdue, et si estoit si tresmauvais mesnager que autre chose ne pavoit faire que dormir.

LE VII^e CHAPPITRE.

QUANT femme porte enfant, et on veult savoir s'elle porte filz ou fille, on doit mettre en dormant sur sa teste du sel si soement que point ne le sache, et après, en devisant à elle, sachiez quel nom elle nommera. S'elle nomme homme, ce sera un filz; et s'elle nomme femme, ce sera une fille.

Glose. Ceste mesmes chose m'avint quant

je portois ma fille Lise Tempremeure, dist Grièle du Solier, et le me fist et aprist ma tante, qui estoit fort ancienne et moult renommée en plusieurs ars.

LE VIII^e CHAPPITRE.

ON ne doit point donner à jones filles à mengier de la teste d'un lièvre, afin qu'elles mariées, et par especial enchainées, n'y pensent : car, pour certain, leurs enfans en pourroient avoir leurs lèvres fenduez.

Glose. Dist tantost Margot des Bledz : Tout ainsi en avint-il nagaires à l'une de mes cousines : car, pour ce qu'elle avoit mengié de la teste d'un lièvre, sa fille, dont elle estoit enchainée, en apporta sur terre quatre lèvres.

LE IX^e CHAPPITRE.

ON ne doit point aussy laisser mengier aux jones filles à marier de teste de mouton, de crest de coq, ne d'anguille, affin qu'elles ne cheent du mal saint Loup par derrière.

Glose. Certainement, dist Belotte la Cornue, c'est un tresgrant dangier : car, pour ce que ma mère en menga, j'en ai eu trois taches qui, comme je croy, jamais ne me fauldront : l'une si est que souvent me laisse

cheoir par derrière; la seconde, que je hurte volentiers; et la tierce, qu'il me croist ou plus secret lieu de mon corps une chose à manière de la creste d'un coq, dont j'ay grand vergoingne.

LE X^e CHAPPITRE.

JE vous jure comme Euvangile que, quant une jone fille mengue acoustumeement lait bouilly en la puelle ou en un pot de terre, qu'il pleut volentiers et par coustume le jour de ses nopces, et si a volentiers mari merancolieux et hoingnard. Et aussi ne fault-elle pas d'estre souvent crottée et mal parée.

Glose. Dist dame Abonde : A cest texte ne fault aucune exposition, car la règle en est toute commune, et jamais n'y a faulte, comme il apparut à mes nopces, où plusieurs de vous furent.

LE XI^e CHAPPITRE.

POUR certain et pour aussi vray que Euvangile, quant un homme couche avec sa femme ou s'amie ayant les piez ors et puans, et il avient qu'il engendre un filz, il aura puante et mauvaise alaine; et se c'est une fille, elle l'aura puante par derrière.

Glose. Maroie Ployarde dist sur ce chappitre que de sa cousine germaine en avint ainsi, car, par tout où elle aloit, elle rendoit une odeur si puante de son derrière, que les assistens en estouppoient leurs nez, mais ne savoient qui cellui estoit qui en estoit cause.

LE XII^e CHAPPITRE.

POUR aussy vray que Euvangile, je vous dy que quant un jone homme pucel espouse une fille pucelle, le premier enfant qu'ilz ont est par coustume fol.

Glose. Berthe l'Estroite sur ce chappitre dist que ainsi estoit nagaires avvenu à l'une de ses filles, qu'elle avoit mariée au porchier de son hostel, car il convint que pour la première nuit elle leur enseignast comment ilz devoient faire, dont il est avvenu que leur premier filz est fol et povre innocent.

LE XIII^e CHAPPITRE.

MES voisines et compaignes, je vous dy pour Euvangile que, quant l'enfant est nouvellement né, et avant qu'il suche la mamelle, se on lui donne à mengier d'une pomme cuite, jamais, après, toute sa vie, il

n'en sera si luffres ne gourmant à table, en boire et en mengier, et si en sera plus courtois en fais et en parolle entre les dames.

Glose. Maroye Morele dist sur ce texte que, quant un enfant est né, qui lui porteroit le petit boyau jusques au chief, il en auroit longue vie, douce alaine, bonne voix et gracieuse loquense.

LE XIII^e CHAPPITRE.

JE vous assure, pour aussy vray qu'Evangile, que, pour faire avoir aux enfans cheveux crespez, tantost après qu'ilz sont desobez, il convient laver leur chief de vin blanc, et en leur baing soit mise la rachine de blanche vigne.

Glose. Dame Hermofrode, sur ce pas, dist, en corroborant le texte, que qui feroit sechier, par deux enfans jones et beaux, l'abete du petit enfant sur la pointe d'une espée trenchant et clere, que l'enfant sera toute sa vie beaux et hardis, et bien venus entre les nobles.

LE XV^e CHAPPITRE.

Or entendez bien, vous toutes qui cy estes presentes, je vous avertis que jamais on ne

doit tirer espée nue ne autre long trenchant devant femme grosse, que, premier que riens s'en face, ne lui va doucement touchier du plat sur son chief, affin qu'elle demeure assuree, et que son fruit en soit toute sa vie plus hardy.

Glose. Peronne Bevette dist que, pour ce que on ne fist point ainsi à sa mère quant elle la portoit, elle a esté et aincoires est si paoureuse, qu'elle n'oseroit couchier seule sans avoir compaignie d'hommes.

LE XVI^e CHAPPITRE.

JE vous dy pour aussi vray que Euvangile que jones filles ne doivent jamais mengier cerises à la derraine avec leurs amoureux, car souvent avient que celui à qui vient la derrenière demeure le derrenier de tous à marier.

Glose. Dame Seville des Mares dist sur ce pas que les filles ne doivent point mengier à cachelouche leur potage avec leurs amoureux, car par coustume il avient souvent que leurs maris ont acointe à part, et non pas les femmes.

LE XVII^e CHAPPITRE.

AINCOIRES vous dy que Dieu et raison def-